

Délibération n° 2024-34
Charge de mission « Conseiller affaires stratégiques - cabinet du Président »

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 30 mai 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver la mise en place de la charge de mission « conseiller affaires stratégiques - cabinet du Président »

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La charge de mission « conseiller affaires stratégiques - cabinet du Président » telle qu'annexée, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 30 mai 2024

Le Président de l'université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY



Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Séance plénière du 30 mai 2024

Note de séance

Conseil d'administration
Référent : Président de l'université

Point 3a) Charge de mission

Bases légales et réglementaires

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
Vu les statuts de l'université des Antilles, notamment leur article 7 ;
Vu la délibération 2022-02 de la réunion des élus du conseil d'administration de l'UA le 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de président de l'université des Antilles.

Description de la charge de mission « Conseiller affaires stratégiques – cabinet du Président »

Le conseiller affaires stratégiques du cabinet du Président de l'université des Antilles assiste le Président sur les dossiers stratégiques importants. Il en assure le suivi et veille à l'exécution des délibérations des conseils et des décisions du Président. Le ou la chargé(e) de mission est en relation avec l'ensemble des structures internes de l'université (services centraux, pôles universitaires, composantes, unités de recherche, etc.). A la demande du Président, le ou la chargé(e) de mission rencontre des personnalités et partenaires extérieurs à l'établissement.

Proposition

Sous la réserve des éventuelles propositions de modifications apportées en séance, il est proposé au conseil d'administration d'approuver : la mise en place de la charge de mission « Conseiller affaires stratégiques – cabinet du Président » telle que décrite dans le présent document.